



LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRES



SECUTIX

24 RUE DE LONDRES 75008 PARIS

Siret : 491 219 648 000 12

Numéro de déclaration d'activité : 11754627475 auprès de la Région Ile de France



SECUTIX PARIS

24, rue de Londres
75009 Paris
France

TEL : +33.1.53.20.88.10

Nous rejoindre

Au cœur de Paris :

Métro : Saint Lazare, Liège, Trinité
Estienne d'Orves, Europe



L'ENTREPRISE

SecuTix développe et commercialise un logiciel de billetterie en ligne et de gestion des publics proposé sous forme de service.

Les professionnels de la vente et du marketing disposent d'une solution de billetterie en marque blanche 100% « cloud » pour commercialiser leurs offres en direct, améliorer l'expérience de leurs visiteurs à toutes les étapes du parcours client et engager des campagnes marketing en « one-to-one ».

SECUTIX

24 RUE DE LONDRES 75008 PARIS

Siret : 491 219 648 000 12

Numéro de déclaration d'activité : 11754627475 auprès de la Région Ile de France



Accueil des stagiaires

Horaires

De 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés, merci de vous conformer aux horaires vous précisés dans votre convocation.

En cas d'absence ou de retard, merci d'en avvertir le formateur ainsi que votre employeur.

Déroulement de la formation

Un support de cours adapté à chaque formation est remis en fin de stage.

Les stagiaires doivent **obligatoirement signer les feuilles d'émargement** pour chaque demi-journée

Evaluation de la formation

Pour toutes les formations, des mises en pratiques et des évaluations des acquis sont réalisés durant la formation. Lorsque la formation s'étale sur plusieurs jours, les bonnes pratiques internes imposent aux formateurs, chaque matin, de questionner les stagiaires pour vérifier les acquis de la veille et d'apporter, si nécessaire, les précisions par rapport à la veille ou session précédente.

Accessibilité

Vous êtes en situation de handicap et vous suivez une formation dispensée par notre organisme, n'hésitez pas à contacter notre responsable handicap tout au long de la formation et même après !

SecuTix s'attache à rendre ses formations accessibles au plus grand nombre.

Des dispositifs d'informations existent pour répondre à toutes vos questions, pour construire votre projet de formation, vous informer sur les financements disponibles, aménager votre parcours pour compenser votre handicap : monparcourshandicap.gouv.fr

Pour trouver l'acteur le plus à même de répondre à vos besoins vous pouvez consulter l'annuaire de l'Agefiph.

Votre contact handicap au sein de SecuTix : Madame Natalia MALVAR ARIZA,

Mail : natalia.malvar.ariza@secutix.com

Salles de formation

La salle de formation est équipée d'ordinateurs pour le formateur et les stagiaires.

D'une connexion internet, d'un vidéo projecteur, d'un écran.

Restauration :

De nombreux lieux de restauration sont accessibles autour du site de restauration.

SECUTIX

24 RUE DE LONDRES 75008 PARIS

Siret : 491 219 648 000 12

Numéro de déclaration d'activité : 11754627475 auprès de la Région Ile de France



Règles de sécurité

En cas d'urgence

Veillez respecter les consignes de sécurité affichées dans les locaux et les consignes données par le formateur.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité en vigueur et les consignes données par le formateur.

L'accès aux installations pédagogiques est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de votre formateur uniquement.

Des règles de sécurité et de vie nécessaires au bon déroulement des formations sont précisées dans le règlement intérieur à la fin de ce document.

Le règlement intérieur s'applique aux stagiaires de la formation qui doivent s'y conformer sans restriction ni réserve.

Formation en présentiel : SecuTix peut être amené à louer des salles qui respectent la réglementation concernant l'accueil du public. Notre organisme de formation prend soin d'adapter sa documentation selon les besoins, en particulier pour les personnes en situation de handicap (impressions des supports à une police adaptée à la vue du participant par exemple...)

Formation à distance : Nous utilisons majoritairement Microsoft Teams qui comporte des fonctionnalités telles que le sous-titrage de la vidéo en direct. L'activation des sous-titrages en français dans Powerpoint Comme pour le présentiel, nous adaptons notre documentation selon vos besoins.

Les formations proposées par SecuTix

Formations en Billetterie :

- B1 Paramétrage
- B2 Gestion – Ventes
- B3 Ventes – Back Office
- B4 Ventes Caisse
- B5 Reporting
- B6 Paramétrage de la Boutique
- B7 Personnalisation de la Vente en Ligne

Formation Contrôle d'accès

- C1 Paramétrage Monitoring
- C2 Accueil – Contrôle

Formations en Marketing :

- M1 Concept et principes de base
- M2 Création de cibles, Gestion des campagnes
- M3 Ciblage Avancé
- M4 Avantages, codes promotionnels et ventes croisées

SECUTIX

24 RUE DE LONDRES 75008 PARIS

Siret : 491 219 648 000 12

Numéro de déclaration d'activité : 11754627475 auprès de la Région Ile de France

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur est applicable aux stagiaires de la formation dans les locaux de SecuTix.

Article 1 : Champ d'application Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail. Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par l'association Écorce. Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline. Ce règlement s'applique aux actions de formation à savoir : soirées théoriques, formations pratiques et ateliers. Ce règlement s'applique à toutes les actions organisées par SecuTix, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Article 2 : Règles générales d'hygiène et de sécurité Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène. Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement. Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

Article 3 : Consignes d'incendie Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires. Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation. (sur ce point particulier, voir les articles R.4227 -28 et suivants du Code du Travail)

Article 4 : Accident Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 5 : Boissons alcoolisées et stupéfiants Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées ou des produits stupéfiants.



Article 6 : Interdiction de fumer En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours et dans les ateliers.

Article 7 : Accès à l'Organisme Sauf autorisation expresse du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent : Y entrer ou y demeurer à d'autres fins. Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires

SECUTIX

24 RUE DE LONDRES 75008 PARIS

Siret : 491 219 648 000 12

Numéro de déclaration d'activité : 11754627475 auprès de la Région Ile de France